



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, que le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 27 novembre 2019, a adopté le Règlement numéro 2019-327 établissant le traitement des élus et abrogeant le règlement numéro 2002-122 tel que modifié.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 28 novembre 2019.

La directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe,

*(signé)*  
Judith Desmeules